



CICR

Malgré des conditions de sécurité encore précaires, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Croix-Rouge malienne poursuivent un vaste programme d'assistance alimentaire en faveur d'un demi-million de personnes dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti.

Les communautés du nord du Mali continuent de payer un lourd tribut au conflit armé. La survie de nombre d'entre elles dépend essentiellement de l'aide humanitaire.

« Les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs ont été frappés de plein fouet par la succession de crises alimentaires et de sécheresses, et par le conflit qui a éclaté en janvier 2012, explique Jean-Nicolas Marti, chef de la délégation régionale du CICR pour le Mali et le Niger. Les récoltes sont pratiquement inexistantes et les réserves sont épuisées. Dans ces conditions, il est difficile de se nourrir ou de commercialiser des denrées sans une aide extérieure. »

Au cours du mois de mai 2013, plus de 540 tonnes de vivres ont été distribuées à quelque 30 000 personnes dans les communes de Kidal. Près de 11 000 personnes déplacées à Tinzaouatène et Talhazak ont également reçu de la nourriture.

« Si cette situation perdure, la dépendance des populations résidentes vis-à-vis de l'aide humanitaire risque de s'accroître et de devenir très préoccupante », précise M. Marti.

Dans le nord du Mali, plus de 420 000 habitants et quelque 24 000 personnes déplacées par le conflit ou de retour dans leur village d'origine ont reçu plus de 15 000 tonnes de vivres, notamment du riz, du mil, de la semoule, des haricots, de l'huile de cuisine et du sel iodé, pour surmonter la période de soudure jusqu'aux prochaines récoltes.

« Par ailleurs, les distributions de vivres, de semences, d'engrais et d'outils agricoles faites par des organisations humanitaires sont parfois rendues difficiles par l'instabilité des conditions de sécurité dans cette région, ajoute M. Marti. Tout cela nuit gravement à la reprise des échanges et des activités économiques. Il est urgent d'agir. »

Les programmes de vaccination et de traitement du bétail ont également souffert de cette situation. Malgré une production fourragère satisfaisante et une bonne disponibilité des pâturages grâce aux pluies abondantes de 2012, la reprise des hostilités n'a pas permis aux éleveurs de profiter pleinement de ces conditions favorables. « Les routes de transhumance du bétail ne sont pas sûres. Les éleveurs sont obligés de se rendre dans des zones où ils n'ont pas l'habitude de faire paître leurs troupeaux », explique M. Marti. Les déplacements de populations, accompagnées parfois de leurs troupeaux, ont en outre accru la pression sur les pâturages dans les villages où elles se sont provisoirement installées. Dans leurs mouvements, les personnes déplacées franchissent également les frontières. Le CICR et les Sociétés nationales concernées sont présents sur place, dans les pays limitrophes, pour leur porter assistance.

Depuis janvier 2013, le CICR, en coopération avec la Croix-Rouge malienne, a :

- distribué plus 670 tonnes de semences améliorées de riz et de sorgho ainsi que des intrants agricoles à plus de 120 000 familles d'agriculteurs pour relancer, renforcer et diversifier la production céréalière et maraîchère ;
- distribué plus de 400 tonnes d'aliments pour le bétail à quelque 30 000 personnes issues de communautés d'éleveurs afin d'améliorer l'alimentation des animaux durant la période de soudure pastorale de 2013 ;
- vacciné plus de deux millions de têtes de bétail (vaches, moutons, chèvres, chameaux et ânes) pour préserver les moyens d'existence de plus 300 000 personnes et améliorer leurs revenus ;
- formé plus de 400 éleveurs issus de 80 coopératives dans des domaines tels que la santé animale et la gestion des ressources pastorales ;
- distribué plus de 3 500 assortiments d'articles ménagers (bâches, moustiquaires imprégnées, nattes, couvertures, ustensiles de cuisine, seaux, vêtements et produits d'hygiène) à plus de 21 000 personnes ;
- lancé des projets de travail rémunéré ou d'intérêt communautaire pour améliorer les revenus de plus de 2 800 ménages.